Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260428-2026_04_32-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

2026 - 65

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 28 avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/04/2026.

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, TRUFFLET Joëlle, CHOQUET Anne-Laure, RENOU Ophélie, HUBERT Elodie, MM : BOURGEAULT Thierry, DESPRES Jean-Louis, RUAUX Philippe, HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît.

Excusés : M. GRANDIÈRE Bruno donne pouvoir à Mme RAMÉ-PRUNAUX Sylvie
Mme JOLY Emmanuelle donne pouvoir à Mme JOULAIN Caroline

A été nommée secrétaire de séance : Anne-Laure CHOQUET

2026_04_32 – Election des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.
Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.
Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.
La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260428-2026_04_32-DE

- **DE DRESSER** une liste de 24 noms dans les conditions de [illegible] Général des Impôts

Commissaires titulaires : Mme Caroline JOULAIN, Mme Joëlle TRUFFLET, Mme Régine LAURENT, M. Philippe RUAUX, M. Benoit HARDY, M. Jérôme ROIZIL, M. Noël ROCHER, Mme Soazig DUCOUX, Mme Monique GLEMOT, M. Jean-François GUILLIER, M. Alain OLLIVIER, M. Eric GAUTRIN.

Commissaires suppléants : M. Thierry BOURGEAULT, Mme Elodie HUBERT, M. Arnaud HOUITTE de la CHESNAIS, M. Jean-Louis DESPRES, Mme Anne-Laure CHOQUET, Mme Ophélie RENOU, M. Robert POREE, M. Rémi BEDEL, M. Daniel LAURENT, M. Jean-Charles PETITPAS, Mme Marie-Odile BOUILLIS, Mme Géraldine PASSIER.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2026

MAIRIE D'EPINIAC
35120 (Ille-et-Vilaine)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

Secrétaire de séance
Anne-Laure CHOQUET

Publicité des actes de la commune par voie électronique le